PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 juin 2026

Etaient présents : Mmes et Mrs – FROT – LEPELTIER – COLLIGNON – MAHEUT – DALLONGEVILLE – BROGNIEZ – GRANGIER – GUISTI – JUBERT – BEQUET – PLOUVIEZ – DUVAL – SUDRE

Pouvoirs : Mme LETOREL pouvoir à Mr Bruno GUISTI
Mme LARTIGUE pouvoir à Mme Delphine GRANGIER
Mr REYMOND pouvoir à Mme Brigitte LEPELTIER
Mme BONNIEUX pouvoir à Mr Roméo FROT
Mr GOSSELIN pouvoir à Mr Jean-Michel BROGNIEZ

Absent : Mr PERRAULT Stéphane

Après délibération, le précèdent procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Monsieur Jean-Christophe COLLIGNON est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

N°2026-06-01 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC ENEDIS : Rapporteur Jean-Michel BROGNIEZ

L'objectif des travaux, dans un premier temps, est d'enfouir la ligne aérienne partant de la résidence Les Pluviers afin d'alimenter le futur projet du Domaine des Pins, avec un raccordement au transformateur HTA situé au Champ Rabat.

La seconde phase du chantier consistera en l'enlèvement des lignes aériennes situées dans l'emprise du projet du Domaine des Pins.

Les travaux concerneront essentiellement l'ouverture et le raccordement d'un réseau sur une vingtaine de mètres, sur les parcelles situées derrière la résidence les Pluviers. Hormis cette petite portion, ainsi qu'un forage dirigé qui passera sous le ruisseau du Montcel et sous la promenade du ruisseau du Montcel, le reste des travaux sera réalisé sur le domaine privé.

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir avec ENEDIS

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatifs à cette affaire.

N°2026-06-02 : DELIBERATION PORTANT MAINTIEN DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL : Rapporteur Brigitte LEPELTIER

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L. 251-5 à L. 251-10 ;

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux ;

Vu le calendrier des élections professionnelles 2026 fixant le scrutin au 10 décembre 2026 ;

Considérant que l'effectif de la commune au 1er janvier 2026 était de 77 agents, justifiant le maintien d'une instance propre à la collectivité ;

Considérant que la collectivité employant moins de 200 agents, l'institution d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT) n'est pas obligatoire, et qu'aucun risque professionnel particulier ne justifie sa création au sein de la commune ;

Considérant la concertation menée avec les organisations syndicales et la nécessité de préciser les modalités d'organisation du scrutin ;

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- Article 1 : Périmètre de l'instance

Confirme le maintien d'un Comité Social Territorial (CST) local propre à la commune de Villers-sur-Mer.

- Article 2: Nombre de représentants du personnel et part Femmes/Hommes

Fixe à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel au sein du CST local (et 3 suppléants). En application de la part respective de femmes et d'hommes dans l'effectif au 1er

janvier 2026, la part de chaque sexe est fixée à 47% de femmes et 53% d'hommes, soit 2 sièges de femmes et 4 sièges d'hommes ou sur la base d'une parité 3 hommes/3 femmes.

- Article 3 : Représentation de la collectivité et recueil d'avis

Fixe à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité (collège employeur), et 3 suppléants, et d'autoriser le recueil de l'avis de ce collège lors des débats.

- Article 4 : Modalités du scrutin

Le scrutin se déroulera le 10 décembre 2026. Le vote aura lieu à l'urne au sein de l'Hôtel de Ville (horaires à préciser par arrêté municipal). Le vote par correspondance est autorisé pour les agents absents le jour du scrutin selon les modalités réglementaires.

- Article 5 : Moyens de propagande

La collectivité assurera la diffusion des professions de foi des organisations syndicales candidates par voie d'affichage et par remise aux agents.

- Article 6 : Formalités de transmission

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de transmettre cette délibération au Centre de Gestion du Calvados et aux organisations syndicales au plus tard le 9 juin 2026.

N° 2026-06-03 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : Rapporteur Brigitte LEPELTIER

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs actuellement en vigueur,

Considérant que la réorganisation des services et l'évolution des besoins nécessitent la mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant que cette modification répond à l'intérêt du service,

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité :

- **CREE** deux postes de rédacteur territorial
- **SUPPRIME** un poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget de la commune

Questions diverses

- *Roméo FROT informe l'assemblée qu'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé pour l'exploitation de la terrasse du Marais. L'objectif est de permettre sa réouverture pour la saison 2027.*

- *Roméo FROT indique que l'opération « Mercredi des seniors » est prolongée pendant toute la période estivale. Les activités se dérouleront à la salle Bagot et seront davantage orientées vers des jeux.*

- *Roméo FROT annonce que la Maison des Assistantes Maternelles a été inaugurée la semaine dernière. Ouverte depuis le 18 mai, elle accueille actuellement deux assistantes maternelles qui prennent en charge huit enfants. Une place reste disponible pour une troisième assistante maternelle, ce qui permettra d'augmenter la capacité d'accueil à douze enfants. Il souligne la réussite de ce projet porté par Mme Chhun-Na LENGLART et Mme Sylvie GOGUET et adresse ses félicitations à l'ensemble des personnes ayant contribué à sa réalisation.*

- *Jean-Christophe COLLIGNON informe le Conseil que la commune engagera prochainement plusieurs travaux d'amélioration et d'embellissement. Dans ce cadre, un programme de refleurissement de plusieurs ronds-points identifiés sera mis en œuvre au cours du mois d'octobre. Il remercie les agents du service technique pour leur implication dans la réalisation de ce projet. Céline BEQUET s'associe à ces remerciements et adresse également ses félicitations au Directeur Général des Services, Sébastien BOUSSIER, pour son investissement et son accompagnement.*

- *Roméo FROT rappelle que la commémoration du 6 juin se tiendra le lendemain. Une messe en plein air sera célébrée à l'espace Perdrisot, suivie d'un défilé de jeeps*

jusqu'au monument aux morts. M. Jean-Michel Brogniez précise que le cortège sera accompagné par des joueurs de cornemuse ainsi que par l'association Les Amis du Mont Canisy, qui présentera plusieurs véhicules et matériels roulants d'époque.

Fin de la séance à 19h14